



BUDGET PRINCIPAL

RAPPORT DE PRÉSENTATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE

EXERCICE 2023

TABLE DES MATIERES

1. Présentation générale du budget supplémentaire du budget principal	3
2. La trajectoire financière du budget principal	4
2.1 L'affectation du résultat 2022 du budget principal	4
2.2 Les indicateurs de gestion du budget principal	5
2.3 La dette du budget principal	7
3. La programmation pluriannuelle du budget principal	8
4. La section de fonctionnement du budget principal	9
4.1 Les recettes de fonctionnement du budget supplémentaire	9
4.2 Les dépenses de fonctionnement du budget supplémentaire	10
5. La section d'investissement du budget principal	11
5.1 Les dépenses d'investissement du budget supplémentaire	11
5.2 Les recettes d'investissement du budget supplémentaire	12

1. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE DU BUDGET PRINCIPAL

Le budget supplémentaire a pour vocation de prendre en compte les résultats de l'exercice précédent, de réajuster, en cours d'exercice, les prévisions et / ou les affectations budgétaires, et permettent ainsi de prendre en compte des éléments nouveaux, non intégrés dans les documents budgétaires précédents.

Le budget supplémentaire du budget principal est voté en Conseil de Métropole.

Le budget supplémentaire qui vous est soumis se caractérise principalement par une affectation du résultat et des ajustements de crédits nécessaires depuis le vote du budget primitif le 19 janvier 2023 et de la décision modificative n°1 du 16 mars 2023 pour actualiser les prévisions financières en milieu d'exercice.

Il conduit à une variation des volumes de crédits de :

- ✓ +90,57 M€ en section de fonctionnement.
- ✓ +319,72 M€ en section d'investissement.

En M€	BP + DM1 2023	Proposition BS 2023	Total après BS 2023
Section de fonctionnement	1 695,04	90,57	1 785,60
Section d'investissement	604,90	319,72	924,63

2. LA TRAJECTOIRE FINANCIERE DU BUDGET PRINCIPAL

2.1 L'AFFECTATION DU RESULTAT 2022 DU BUDGET PRINCIPAL

A l'occasion du budget supplémentaire les résultats de l'exercice précédent sont repris.

Résultats de clôture Fonctionnement / Exploitation 2022 (A)	Résultats de clôture d'Investissement 2022 (B)	Restes à Réaliser en Recettes 2022 (C)	Résultats cumulés Investissement 2022 (B+C)	Part affectée à l'Investissement 2023 (D)	Solde maintenu en section de Fonctionnement / Exploitation (A-D)
202,84	-103,27	0,00	-103,27	152,84	50,00

La section de fonctionnement du budget principal présente en 2022 un excédent cumulé de **202,84 M€**, stable par rapport à l'année précédente (202,12 M€). Cet excédent révèle la capacité d'autofinancement des dépenses d'équipement.

Aucun reste à réaliser en dépenses d'investissement n'est constaté du fait de la gestion en « Autorisation de Programme / Crédits de Paiement ». Il n'y a pas de reste à réaliser en recettes pour l'exercice 2022.

La section d'investissement du budget principal présente en 2022 un déficit cumulé **-103,27 M€**. Ce déficit traduit notamment la maîtrise du recours à l'emprunt durant l'exercice 2022 et la volonté d'assurer l'autofinancement des dépenses d'équipement.

L'excédent de fonctionnement cumulé de **202,84 M€** sera affecté à hauteur de **152,84 M€** pour couvrir le déficit du résultat d'investissement cumulé et augmenter le financement des dépenses d'équipement. Le solde restant est maintenu en section de fonctionnement (**50,0 M€**) améliorant le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

Le budget supplémentaire 2023 reprend les résultats décrits ci-dessus, son affectation et le solde maintenu en section de fonctionnement.

2.2 LES INDICATEURS DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL

Afin de mieux appréhender la trajectoire du budget principal suite au budget supplémentaire, les indicateurs de gestion ont été recalculés.

Epargne de gestion courante	= recettes de gestion courante - dépenses de gestion courante (hors solde exceptionnel et financier et provisions réelles) => Capacité courante de financement de l'établissement hors politique d'endettement
Epargne de gestion	= Epargne de gestion courante + solde exceptionnel large => Capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement après prise en compte des éléments non liés à la gestion courante (résultat exceptionnel).
Epargne brute	= recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement => Capacité d'autofinancement brute (CAF) de la section d'investissement
Epargne nette	= épargne brute - annuité en capital de la dette => Capacité d'autofinancement nette de la section d'investissement

En M€	Total voté 2023			Evolution BS 2023	
	BP 2023	BP + DM 1 2023	après BS	en M€	en %
Recettes de gestion courante	1 687,74	1 687,74	1 725,95	38,21	2,26%
Dépenses de gestion courante	1 451,61	1 451,61	1 470,36	18,75	1,29%
Epargne de gestion courante (Excédent brut courant)	236,12	236,12	255,59	19,46	8,24%
Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBC)	14,0%	14,0%	14,8%		
Recettes exceptionnelles larges (76+77+78) hors nature 775	0,81	0,81	0,81	0,00	0,00%
Dépenses exceptionnelles larges (67+68+66112)	17,05	17,05	19,77	2,73	15,99%
Résultat exceptionnel large	-16,23	-16,23	-18,96	-2,73	16,79%
Epargne de gestion (EBG + solde exceptionnel)	219,89	219,89	236,63	16,74	7,61%
Taux d'épargne de gestion	13,0%	13,0%	13,7%		
Intérêts de la dette	45,07	45,07	53,80	8,74	19,38%
<i>Recettes réelles</i>	1 688,55	1 688,55	1 726,76	38,21	2,26%
<i>Dépenses réelles</i>	1 513,72	1 513,72	1 543,94	30,21	2,00%
Epargne brute (EBE)	174,82	174,82	182,83	8,00	4,58%
Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)	10,4%	10,4%	10,6%		
Annuité en capital de la dette	171,48	171,48	175,58	4,10	2,39%
Epargne nette (ENE)	3,34	3,34	7,25	3,90	116,71%
Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)	0,2%	0,2%	0,4%		
Encours de dette (année précédente)	2 043,26	2 043,23	2 043,23	0,00	0,00%
Capacité dynamique de désendettement	11,7	11,7	11,2		

L'épargne de gestion courante du budget principal après budget supplémentaire 2023 s'élève à **255,59 M€** et s'améliore par rapport au budget primitif. Le **taux d'épargne de gestion courante** du budget principal atteint **14,8 %** des recettes de gestion courante (12,9% en 2022 et 11,1% en 2020).

L'épargne brute, également appelée « capacité d'autofinancement brute de la section d'investissement » après remboursement des intérêts de la dette, correspond à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement, autrement dit à l'épargne de gestion après la soustraction du solde des produits et charges financiers et exceptionnels de la section de fonctionnement. Elle exprime donc la capacité de la Métropole à dégager des recettes pour le financement de ses investissements, une fois ses dépenses de fonctionnement couvertes.

Après couverture par l'épargne des intérêts de la dette (53,80 M€, en augmentation par rapport au budget primitif en raison de la remontée des taux) et du résultat financier, **l'épargne brute s'établit à 182,83 M€**. Le **taux d'épargne brute de 10,6%** est en très légère augmentation par rapport au budget primitif.

L'épargne brute permet non seulement d'absorber la totalité du **remboursement en capital de la dette porté à 175,58 M€** (en légère hausse par rapport au budget primitif) mais également de dégager un **autofinancement complémentaire aux investissements** (« capacité d'autofinancement nette » correspondant à l'épargne brute diminuée du montant de l'annuité en capital de la dette). **Le taux d'épargne nette est de +0,4%**, positif et en légère hausse par rapport au budget initial 2023 (+0,2%).

L'épargne brute révèle l'enjeu stratégique pour la Métropole de dégager de l'autofinancement à la fois pour assurer le remboursement de son encours de dette mais aussi pour améliorer de manière pérenne sa capacité d'investissement.

Dans un contexte incertain avec les hausses des coûts des matières premières et de l'énergie, l'évolution des épargnes reste maîtrisée. Les **mesures de redressement de la trajectoire financière de la Métropole depuis l'exercice 2021 montrent leur efficacité** avec les bons résultats des exercices 2021 et 2022 permettant d'améliorer sensiblement la situation du budget principal au budget supplémentaire 2023 avec :

- ✓ **Une hausse des recettes d'investissement de 319,7 M€ dont :**
 - **+210 M€ d'écritures patrimoniales se neutralisant en dépense ;**
 - **+152,8 M€ d'excédent de fonctionnement capitalisé et +52,51 M€ de virement provenant de la section de fonctionnement (progression de l'autofinancement des investissements) ;**
- ✓ **Une baisse de -103,6 M€ de l'emprunt d'équilibre, permettant la stabilisation de l'encours de dette de la Métropole.**

2.3 LA DETTE DU BUDGET PRINCIPAL

Le tableau ci-dessous retrace les principaux indicateurs relatifs à l'évolution de la dette du budget principal.

En k€	Stock de dette au 31/12/2022	Remboursement du capital de la dette en 2023	Intérêts de la dette en 2023	Emprunt prévisionnel 2023	Variation BS de l'emprunt inscrit	Capital restant dû au 31/12/2023
Volume	2 043 720 K€	175 581 K€	53 801 K€	160 772 K€	-103 576 K€	2 047 591 K€

dont mise en réserve

emprunts obligataires:

18 680 k€ en 2023¹

Il est à noter que pour la première fois depuis la création de la Métropole, l'encours de dette du budget principal est stabilisé avec un montant d'emprunt prévisionnel qui est inférieur au montant du capital remboursé.

¹ La mise en réserve au titre des emprunts obligataires n'impacte pas l'encours restant dû au 31/12/2023

3. LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DU BUDGET PRINCIPAL

La programmation des investissements regroupe les projets fixés par le Conseil de la Métropole en matière de politique publique. La mise en place de la programmation permet de donner une vision prospective et synthétique.

Les dépenses réelles d'investissement comprennent les dépenses d'équipement gérées en autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP), ainsi que les avances remboursables et les titres de participations.

Le tableau ci-dessous présente les crédits de paiement de la programmation pluriannuelle des investissements modifiée dans le cadre du budget supplémentaire de l'année 2023 du budget principal. Ils sont présentés en fonction des politiques publiques et des sous-politiques publiques de la Métropole.

Politiques publiques et sous-politiques publiques (en M€)	BP 2023	DM1	BS	BP 2023 + DM1 + BS
Aménagement de l'espace	42,77	21,00	-14,55	49,22
Aménagement du territoire	28,88	19,53	-15,24	33,17
Foncier	8,74	1,56	0,00	10,30
Stratégie territoriale	5,16	-0,09	0,69	5,76
Appui et ressources	28,83	-0,49	10,00	38,34
Finances	6,50	0,00	10,06	16,56
Moyens généraux et affaires générales	13,67	0,37	0,38	14,42
Patrimoine	8,66	-0,86	-0,44	7,36
Culture et sport	23,88	0,92	0,05	24,85
Culture	14,23	-0,62	1,88	15,49
Sport	9,65	1,54	-1,83	9,36
Développement économique, innovation, attractivité territoriale	19,27	-0,12	1,03	20,19
Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales	6,78	-0,15	0,51	7,14
Innovation, filière stratégique, ESR	12,49	0,04	0,52	13,05
Environnement, énergie, agriculture, préservation des espaces	36,17	-0,24	-3,19	32,74
Agriculture, alimentation	1,42	1,85	-1,43	1,84
Energie	4,39	-0,15	-0,96	3,28
Littoral et gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, préservation des espaces naturels, environnement	30,35	-1,94	-0,80	27,61
Habitat et inclusion	100,71	-13,08	0,32	87,95
Habitat et logement	37,72	-3,21	-2,24	32,28
Inclusion / Cohésion territoriale	0,40	-0,05	0,80	1,15
Renouvellement urbain	62,59	-9,82	1,75	54,52
Mobilités, infrastructures et voirie	140,93	-9,98	6,34	137,29
Infrastructures, voirie	128,51	-10,36	8,42	126,58
Transports	12,41	0,38	-2,08	10,71
Services collectifs	7,45	1,98	0,00	9,43
Déchets	0,02	0,00	0,00	0,02
Eau	2,00	1,98	0,00	3,98
Propreté	5,43	0,00	0,00	5,43
Total général	400,00	0,00	0,00	400,00

4. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

4.1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE

En M€	BP 2023	BP + DM 1 2023	BS 2023	Total voté après BS	BS 2023 en %
Recettes réelles	1 688,55	1 688,55	38,21	1 726,76	2,26%
Recettes de gestion courante	1 687,74	1 687,74	38,21	1 725,95	2,26%
013 - Atténuations de charges	3,93	3,93		3,93	0,00%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	41,12	41,12	5,70	46,81	13,85%
73 - Impôts et taxes (sauf le 731)	603,77	603,77	18,47	622,24	3,06%
731 - Impôts locaux	522,96	522,96		522,96	0,00%
74 - Dotations et participations	501,03	501,03	13,99	515,03	2,79%
75 - Autres produits de gestion courante	14,92	14,92	0,06	14,98	0,39%
Autres recettes de fonctionnement	0,81	0,81	0,00	0,81	0,00%
76 - Produits financiers	0,81	0,81		0,81	0,00%
77 - Produits exceptionnels	0,00	0,00		0,00	
Recettes d'ordre	6,49	6,49	2,35	8,84	36,30%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	6,49	6,49	2,35	8,84	36,30%
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00		0,00	
Total recettes de fonctionnement	1 695,04	1 695,04	40,57	1 735,60	2,39%
Résultat reporté ou anticipé "n-1"	0,00	0,00	50,00	50,00	
Total recettes de fonctionnement cumulées	1 695,04	1 695,04	90,57	1 785,60	5,34%

Les recettes réelles de fonctionnement sont revalorisées de 38,21 M€, soit +2,26%. Et la section de fonctionnement progresse de 90,57 M€ soit +5,34%.

Cette progression est entraînée principalement par :

- ✓ L'actualisation des prévisions fiscales suite à la réception de l'état fiscal « 1259 FPU » avec une importante dynamique des bases :
 - +18,47 M€ des impôts et taxes avec principalement l'ajustement des taxes foncières, taxes d'habitation et taxes sur les surfaces commerciales ;
 - +13,99 M€ de concours financiers de l'Etat : également une forte dynamique liée à l'inflation avec notamment l'ajustement de la compensation de la contribution économique territoriale (CET) et de la prévision de la dotation globale de fonctionnement (DGF).
- ✓ L'inscription du résultat reporté de 2022 à hauteur de 50 M€.

4.2 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE

En M€	BP 2023	BP + DM 1 2023	BS 2023	Total voté après BS	BS 2023 en %
Dépenses réelles	1 513,72	1 513,72	30,21	1 543,94	2,00%
Dépenses de gestion courante	1 451,61	1 451,61	18,75	1 470,36	1,29%
011 - Charges à caractère général	190,56	190,56	7,39	197,95	3,88%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	274,05	274,05	0,71	274,76	0,26%
014 - Atténuations de produits	685,17	685,17	3,89	689,06	0,57%
017 - RSA / Régularisation de RMI	0,00	0,00		0,00	
65 - Autres charges de gestion courante	301,12	301,12	6,75	307,88	2,24%
6586 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,72	0,72		0,72	0,00%
Autres dépenses de fonctionnement	62,11	62,11	11,46	73,57	18,45%
66 - Charges financières	45,31	45,31	11,27	56,58	24,87%
67 - Charges exceptionnelles	4,80	4,80	0,19	4,99	4,00%
68 - Dotations aux provisions, dépréciations	12,00	12,00	0,00	12,00	0,00%
Dépenses d'ordre	154,34	154,34	7,84	162,19	5,08%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	154,34	154,34	7,84	162,19	5,08%
Total dépenses de fonctionnement hors virement	1 668,07	1 668,07	38,05	1 706,12	2,28%
023 - Virement à la section d'investissement	26,97	26,97	52,51	79,48	194,74%
Total dépenses de fonctionnement	1 695,04	1 695,04	90,57	1 785,60	5,34%

Les dépenses réelles de fonctionnement sont revalorisées de 30,21 M€, soit +2%. Et la section de fonctionnement progresse de 90,57 M€, soit +5,34%.

Cette progression est principalement entraînée par :

- ✓ La hausse des charges à caractère générale de 7,39 M€ avec notamment :
 - Des besoins supplémentaires sur des travaux voirie de signalisation horizontale, des loyers et charges relatifs à des baux non anticipés au budget primitif, des dépenses de ressources humaines et des besoins supplémentaires sur des convention d'éclairage public non pris en compte au budget primitif ;
 - Des hausses relatives à l'augmentation des coûts de l'énergie ;
- ✓ L'augmentation importante des charges financières (+11,27 M€) avec
 - La hausse des intérêts de la dette du fait des nouveaux emprunts et de l'augmentation des taux d'intérêt (8,7 M€) ;
 - L'augmentation des intérêts courus non échus (2,5M€) résultant également de l'augmentation des taux d'intérêt ;
- ✓ La progression des autres charges de gestion courante de 6,75 M€ avec principalement :
 - La prise en compte du fond de solidarité logement (2,6 M€) ;
 - L'attribution financière complémentaire pour la halle d'athlétisme de Miramas (1,26 M€) ;
- ✓ La hausse des atténuations de produits due à la constatation du trop-perçu de la fraction de TVA pour 3,5 M€.

De plus, les recettes supplémentaires dégagées en section de fonctionnement et la maîtrise des dépenses de fonctionnement permettent une hausse de 52,51 M€ du virement à la section d'investissement pour atteindre les 79,48 M€ budgétés après budget supplémentaire.

5. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

5.1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE

En M€	BP 2023	BP + DM 1 2023	BS 2023	Total voté après BS	BS 2023 en %
Dépenses réelles	585,24	585,42	4,10	589,52	0,7%
Dépenses d'équipement	391,05	379,05	13,71	392,76	3,6%
Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,18	0,00	0,18	
458 - Opérations pour le compte de tiers		0,18		0,18	0,0%
Dépenses financières	194,19	206,19	-9,61	196,58	-4,7%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	13,00	13,00		13,00	0,0%
13 - Subventions d'investissement	0,50	0,50		0,50	0,0%
16 - Emprunts et dettes assimilées	171,75	171,75	4,10	175,85	2,4%
26 - Participations et créances rattachées	6,24	6,24	0,00	6,24	0,0%
27 - Autres immobilisations financières	2,72	14,71	-13,71	1,01	-93,2%
Dépenses d'ordre	19,49	19,49	212,35	231,84	1089,8%
040 - Opérations de transfert entre sections	6,49	6,49	2,35	8,84	36,3%
041 - Opérations patrimoniales	13,00	13,00	210,00	223,00	1615,4%
Total dépenses d'investissement	604,73	604,90	216,45	821,36	35,8%
Résultat reporté ou anticipé "n-1"		0,00	103,27	103,27	
Total dépenses d'investissement cumulées	604,73	604,90	319,72	924,63	52,9%

Les dépenses réelles d'investissement augmentent de 4,10 M€, soit +0,7%. Et la section d'investissement progresse de 319,72 M€ soit +52,9 %, avec un résultat reporté de 103,27 M€.

L'évolution des dépenses d'investissement est principalement liée à :

- ✓ Des écritures patrimoniales pour +212,35 M€ se neutralisant en recette (investissement et fonctionnement) ;
- ✓ Un résultat d'investissement reporté de +103,27 M€ ;
- ✓ L'ajustement du remboursement du capital de la dette, pour prendre en compte les nouveaux emprunts du budget principal, à hauteur de +4,10 M€.

Le niveau de programmation pluriannuelle des investissements, incluant les dépenses d'équipement, mais également les titres de participation (chapitre 26) et les avances remboursables (chapitre 27), est maintenu à 400 M€ après budget supplémentaire.

5.2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE

En M€	BP 2023	BP + DM 1 2023	BS 2023	Total voté après BS	BS 2023 en %
Recettes réelles	410,42	410,59	49,36	459,96	12,0%
Recettes d'équipement	336,93	336,93	-101,10	235,83	-30,0%
13 - Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	71,12	71,12	1,98	73,09	2,8%
16 - Emprunts et dettes assimilées (Hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	264,34	264,34	-103,58	160,77	-39,2%
23 - Immobilisations en cours	1,47	1,47	0,50	1,97	33,6%
Opérations pour le compte de tiers	6,52	6,70	0,00	6,70	0,0%
458 - Opérations pour le compte de tiers	6,52	6,70		6,70	0,0%
Recettes financières	66,96	66,96	150,47	217,43	224,7%
10 - Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	58,00	58,00	-3,78	54,22	-6,5%
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés		0,00	152,84	152,84	
16 - Emprunts et dettes assimilées (165, 166, 16449)	0,01	0,01		0,01	0,0%
27 - Autres immobilisations financières	8,96	8,96	1,40	10,36	15,6%
Recettes d'ordre	167,34	167,34	217,84	385,19	130,2%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	154,34	154,34	7,84	162,19	5,1%
041 - Opérations patrimoniales	13,00	13,00	210,00	223,00	1615,4%
Total recettes d'investissement hors virement	577,76	577,94	267,21	845,14	46,2%
021 - Virement de la section de fonctionnement	26,97	26,97	52,51	79,48	194,7%
Total recettes d'investissement	604,73	604,90	319,72	924,63	52,9%

Les recettes réelles d'investissement sont augmentées de +49,36 M€. Et la section d'investissement progresse de 319,72 M€, soit +52,9 %.

L'évolution des recettes d'investissement est principalement liée à :

- ✓ Des écritures patrimoniales pour 210 M€ se neutralisant en dépenses ;
- ✓ L'affectation de résultat de l'exercice 2022 permettant un excédent de fonctionnement capitalisé de 152,84 M€ ;
- ✓ L'augmentation du virement de la section de fonctionnement de 52,51 M€
- ✓ L'augmentation des subventions d'investissement (1,98 M€) consécutive à des ajustements de prévisions ;
- ✓ La hausse des autres immobilisations financières pour 1,4 M€ correspondant à un ajustement du fond de solidarité logement ;
- ✓ La baisse du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) ajusté par rapport à la notification de la Préfecture pour -3,78 M€.

La croissance des recettes d'investissement et la maîtrise des dépenses d'investissement permettent une diminution significative de l'emprunt d'équilibre à hauteur de -103,58 M€.